

Des particules de paille pour éviter les poussières



Reportage vidéo à voir sur notre site www.agriculteur-normand.com

REUSSIR l'agriculteur normand
LA PRESSE AGRICOLE DE NORMANDIE

MACHINISME III

A L'Aulne près de Lessay (50), Stéphane et Emmanuel Giard viennent d'investir dans une pailleuse automatique pour pailler le bâtiment qui accueille leurs 160 vaches laitières. Propreté, gain de temps, ils énumèrent les avantages qu'ils en retirent.

Emmanuel et Stéphane Giard affichent un large sourire. La pailleuse automatique qu'ils nous montrent aujourd'hui a été installée dans leur bâtiment de 160 vaches laitières l'automne dernier. Avec les rayons du soleil matinal, les morceaux de paille qui s'écoulent des tuyaux du plafond ressemblent une poussière dorée. Étonnamment, les bêtes ne sont pas troublées par cette pluie qui tombe sur elles avec régularité.

C'est à l'extérieur du bâtiment que sont installés le plateau de stockage et le démêleur. Deux vis latérales dénouent la paille ; la vis centrale l'approche vers le broyeur qui l'aspire. A l'intérieur, une grille la défibre. La matière est propulsée dans des unités de transfert sur lesquelles un aspirateur est greffé et qui absorbe toute la poussière. « Tout ce qui fait moins de 15 microns, explique le vendeur, Hervé Tanguy, des établissements Tardif-Vassal, on l'enlève. » Les éleveurs ont installé deux circuits de distribution face à face dans leur bâtiment : un sur les logettes, l'autre sur les aires paillées. Un répartiteur a été monté pour bien étaler la paille au niveau des cases.

Gain de temps

Les frères Giard rechargent la table de stockage tous les deux ou trois jours. Globalement, le système leur apporte un gain de temps non négligeable. « Avant d'avoir la machine, explique Stéphane, on paillait à la main chaque soir pendant 30 minutes, plus 1h chaque semaine pour apporter la paille dans le bâtiment entre les deux rangées de logettes. » Désormais, ils allument le circuit au moment de la traite qu'ils effectuent à deux : « ça

permet d'économiser une personne sur ce poste ». La machine est mise en route durant 25 minutes sur les logettes, deux fois par jour et 2h par jour sur les aires paillées.

Qualité de paille

« La paille est vraiment coupée finement, ajoute Stéphane, elle est donc plus absorbante. On voit vraiment la différence, même dans le fumier, mieux répartie, elle reste bien dans la logette par rapport à de la paille longue ». Dans le bâtiment, la poussière est moins présente. Hervé Tanguy estime que cela peut même éviter la maladie du poumon fermier. « C'est agréable pour tout le monde, même pour nous », résume Stéphane Giard. La qualité correspond en outre au projet de méthanisation de l'exploitation. « Bien coupée et défibrée plus finement, indique l'éleveur, la paille est plus vite dégradée dans le digesteur et c'est plus méthanogène ».

Une première normande

Le coût de l'installation est de 113 000€, financé à hauteur de 40 % dans le cadre d'un PCAE. Les deux frères se sont acquittés de l'installation des tuyaux et de la table de stockage. Ils sont les premiers normands à avoir acquis cette machine de la marque Shauer, d'origine autrichienne. « La Normandie représente un fort potentiel par sa production laitière, confirme Hervé Tanguy, même si je vends le système pour tout type d'élevage. » Une centaine de pailleuses, depuis qu'il en commercialise en 2014.

DOROTHÉE BRIAND



Devant la table de stockage, Stéphane et Emmanuel Giard entourent Hervé Tanguy, gérant des établissements Tardif-Vassal, importateurs exclusifs de la pailleuse Shauer, installés en Ille-et-Vilaine. DR

Le circuit de la pailleuse automatique Shauer



A l'intérieur du bâtiment : l'unité de transfert sur laquelle un aspirateur est branché pour aspirer la poussière. On peut installer jusqu'à 7 circuits indépendants à partir d'une seule machine. DR



Raccordés à l'unité de transfert, les tuyaux percés depuis lesquels la paille s'écoule. DR



Les vaches ne sont pas troublées par cette paille qui tombe sur elles. DR



La paille défibrée. DR

III PAC

Ouverture de la télédéclaration pour les aides surfaces

Les dossiers PAC 2019 pour les aides « surfaces », à savoir les aides découplées, les aides couplées végétales, l'ICHN, les aides à l'agriculture biologique, les Maec et l'assurance récolte, sont à déposer entre le 1^{er} avril et le 15 mai 2019, via le site internet www.telepac.agriculture.gouv.fr. Le logiciel a évolué pour cette campagne, explique le ministère de l'agriculture, « avec notamment le calcul automatique des longueurs et largeurs des éléments topographiques qui peuvent être déclarés comme surfaces d'intérêt écologique (SIE). Des contrôles en ligne ont également été ajoutés pour fiabiliser les déclarations et éviter certaines erreurs, notamment en ce qui concerne les codes à utiliser pour déclarer les prairies et les jachères ».

III PAC 2018

Premier paiement des MAEC et des aides bio

Le ministère a annoncé le 28 mars le versement du premier paiement PAC 2018 pour les mesures agroenvironnementales et climatiques (Maec) et les aides à l'agriculture biologique, un premier versement qui concerne 20 600 dossiers (30 % du total, indique le ministère), pour un montant de 120 millions d'euros.

« Le démarrage des paiements Maec/Bio 2018 intervient conformément au calendrier annoncé par le gouvernement et illustre le retour à un calendrier normal pour le versement de ces

aides, à savoir un démarrage des paiements en mars de l'année N+1 pour la campagne de l'année », rappelle le ministère, alors que les campagnes précédentes ont été marquées par un très grand retard dans le versement de ces paiements.

« Les paiements au titre des campagnes 2016 et 2017 sont par ailleurs en voie d'achèvement avec respectivement 85 % et 62 % du total des dossiers payés à ce jour, pour un montant total cumulé de 596 millions d'euros », précise encore le ministère.